



## Compte Rendu Conseil municipal du 23 juin 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 23 juin 2016 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

### ***PROPOS PRELIMINAIRES DU MAIRE***

Monsieur le Maire apporte quelques informations aux élus.

Etude de programmation par concertation : nous allons développer sur une période une concertation avec la population : le programmiste a été retenu et la concertation va débuter en septembre 2016. Une prochaine réunion aura lieu début juillet pour définir le planning des opérations.

Céüse : je n'ai pas vu d'information dans la presse sur la dernière décision du conseil communautaire : va être présenté un projet ambitieux de plus de 4 millions d'euros, une demande de subvention est en cours auprès de la région, pour pérenniser la période hivernale : Mise en place de canons à neige, réserve collinaire, restauration totale de la sapie (1ère remontée à proximité du parking). Nous espérons un financement conséquent de la région, du département et un autofinancement sera à faire par la CCBD.

Fibre optique : une réunion a eu lieu avec le SMO THD et Marc VENTRE en fait un point : les informations parues dans le journal ne sont pas correctes. Une réunion a eu lieu avec le SMO THD : je rappelle que la région et le département ont mis en place le SMO THD pour permettre le développement du Très Haut Débit dans le 05 et le 04. Veynes fait partie des villes à équiper et l'équipement va se faire par vagues successives : d'abord Laragne, Embrun et Briançon (en fonction du nombre de lignes) et Veynes fait partie de la vague suivante. Nous allons tout de même bénéficier de cela avant pour les zones économiques (et dès cette fin d'année ou début 2017).

Il est procédé à l'appel et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

### ***APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU***

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 19 mai 2016**.

*Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

Le Maire passe à l'ordre du jour de la séance.

Il présente la première délibération inscrite à l'ordre du jour.

***Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : avis sur l'arrêté de périmètre de la future intercommunalité***

Le Maire présente la délibération : il s'agit d'émettre un avis suite à l'arrêté préfectoral arrêtant le périmètre de la future intercommunalité, qui recouvrait alors les communautés de communes du Haut Buëch et Buëch Dévoluy.

Le Maire rappelle l'ensemble de la procédure depuis l'automne 2015 et propose d'émettre un avis favorable à l'arrêté préfectoral, considérant que le débat a largement eu lieu et qu'il est dorénavant temps de se mettre au travail et de construire avec les collègues du Haut Buëch.

René MOREAU :

Oui, j'ai changé d'avis, un vote contre serait quasiment inopérant, malgré le vote de blocage que pourrait avoir Veynes. Le Préfet réunirait alors la CDCI qui émettrait un avis, qui n'a pas d'impact sur la décision du Préfet, ou bien qui se saisit du sujet à la majorité des 2/3 : je ne vois pas comment la CDCI reviendrait sur son 1<sup>er</sup> avis.

Un autre argument militait pour un vote contre ce regroupement : le Haut-Buëch a une fiscalité professionnelle unifiée. Ce sera d'office le cas pour la CCBD. Ça va être compliqué, on va faire en sorte que les finances communales n'en pâtissent pas, il y a des montages qui existent pour reverser ce produit aux communes. Marc VENTRE travaille sur la compétence économique et moi sur la compétence touristique.

Des communes vont sans doute maintenir leur avis défavorable, et je comprends tout à fait ce type de position. Mais nous avons l'accord de tous pour travailler ensemble.

Franck GATOUNES : nous sommes ravis que vous vous ralliez à la position que nous avons défendue le 14 décembre dernier car nous étions favorables à un rapprochement avec le Haut Buëch. Abandonner le Haut Buëch, on trouvait cela très dommage.

René MOREAU : je connaissais votre position, je vous ai dit qu'il y avait une responsabilité à prendre : ne pas faire éclater la communauté de communes existante. Il ne faut pas oublier que l'une des villes a un bassin de vie plutôt sur Gap. On a assumé cela et le débat est maintenant fini.

Franck GATOUNES : il est dommage que la seule considération soit juridique et non pas un rapprochement par dynamique de projets. La dynamique de travail serait bien différente.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir***

Le Maire présente la délibération : il s'agit de créer un poste dans le cadre des emplois d'avenir afin de faire face à différents besoins. Il s'agit d'un poste de Technicien Communication Multimedia de 35 heures, d'une durée de 36 mois.

Marie-Christine MOURARET : ce poste va être rattaché à la bibliothèque ? Les missions sont vastes.

René MOREAU : oui, mais il nous faut des agents polyvalents. Nous avons un emploi d'avenir sur la bibliothèque qui a mis fin à son contrat. Il sera rattaché à la ville, et sera en partie sur la communication et en partie sur la bibliothèque.

Franck GATOUNES : dommage qu'on utilise toujours l'enveloppe « emploi précaire » alors que vous reconnaissez que la collectivité a un besoin particulier.

René MOREAU: pour moi un contrat emploi d'avenir ou aidé n'est pas un emploi précaire. Ces sommes ne devraient pas servir à employer des gens en terme d'opportunités pour les remettre ensuite sur le marché du travail. Il y avait à Veynes un emploi d'avenir qui arrivait à son terme et la personne concernée va être stagiarisée. Dans le cadre de ce poste, de par son contenu, avec le projet de médiathèque, ce sera un poste pérenne.

Franck GATOUNES : rendez-vous dans 3 ans.

René MOREAU : il faut que la personne donne satisfaction et qu'elle ait envie de continuer.

Marie-Christine MOURARET : quelle est la durée du contrat ?

René MOREAU : c'est un engagement de 3 ans fermes.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **COMMISSION CULTURE SPORT TOURISME**

En l'absence de Madame DARINI, Adjointe déléguée au Sport, Culture, Tourisme, le Maire présente les différentes délibérations relevant de cette commission.

#### ***Occupations privatives du domaine public sur le site du plan d'eau des Iscles***

Il s'agit de permettre des activités privées sur le domaine public et de fixer les redevances d'occupation du domaine public. Concernant les activités, il s'agit d'un manège et de structures gonflables. Le tarif augmenterait de 3 % par rapport aux années précédentes.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### ***Approbation du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la Piscine municipale***

Le Maire rappelle l'obligation de doter la piscine municipale d'un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours. Ce dernier doit être approuvé par le Conseil municipal et a été travaillé avec l'actuel Maître Nageur Sauveteur.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### ***Convention de mise à disposition du minibus de l'OMS***

Le Maire rappelle la mise en place des navettes entre les campings et le centre ville, en été, le jeudi jour de marché. Il propose de renouveler cette proposition et de conventionner avec l'OMS afin d'utiliser leur véhicule pour effectuer ces navettes. La convention prévoit un coût pour la collectivité de 0,25 euros / km, à ajouter au coût du carburant et de l'assurance.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### ***Convention avec le SDIS 05 pour la surveillance de la zone de baignade du plan d'eau des Iscles***

Le Maire rappelle que la surveillance de la zone de baignade du plan d'eau est assurée par le SDIS 05 depuis de nombreuses années. Il propose de renouveler le partenariat avec ce dernier, pour une

période de surveillance allant du 2 juillet au 28 août 2016 inclus.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### ***Convention de mise à disposition du bassin au bénéfice du Maître Nageur Sauveteur***

Il s'agit, comme chaque année, de permettre au Maître Nageur Sauveteur de proposer des activités privées à la population, et ce sur certaines plages horaires définies dans la convention annexée. En contrepartie, le MNS verse une redevance à la commune pour utilisation des installations publiques. Il est précisé que le montant de cette redevance pourra être révisé si le MNS en présente la demande et s'il justifie d'un bilan financier de ses activités privées ne permettant pas de prendre en charge cette redevance. Dans ce cas, le Conseil municipal sera saisi de cette question dans sa séance de septembre.

Franck GATOUNES: s'agit-il du même maître nageur que l'année dernière ?

René MOREAU : oui

*La délibération est adoptée à l'unanimité – ABSTENTIONS : F Gatounes et MC Mouraret.*

### ***Tarifs 2016 de la buvette de la piscine municipale***

Le Maire rappelle que la commune a repris en régie la buvette de la piscine municipale depuis 2015. Il propose d'arrêter les tarifs des produits vendus à la buvette pour cette saison 2016.

*Les tarifs sont approuvés à l'unanimité.*

## ***COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES***

Le Maire donne la parole à Jacqueline MARCELLIN, Adjointe en charge des affaires scolaires et sociales.

### ***Convention de mise à disposition de la piscine avec le collège***

Madame MARCELLIN rappelle que la commune met à la disposition du collège François Mitterrand sa piscine municipale, et ce depuis plusieurs années. Il convient de signer une convention relative à cette mise à disposition, effectuée à titre gratuit en 2016.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## ***COMMISSION URBANISME CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT***

Le Maire donne la parole à Madame Bernadette SAUDEMONT, Adjointe à l'urbanisme, au cadre de vie et à l'environnement.

### ***Révision du Plan Local d'Urbanisme : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)***

Madame SAUDEMONT rappelle que, dans le cadre de la procédure de révision du PLU, le Conseil municipal doit débattre du PADD. Ce PADD est réfléchi sur 12 ans, et basé sur 3 textes de base : Grenelle II, loi ALUR et le ScoT de l'aire gapeñaïse : lutte contre l'étalement urbain, densification des coeurs de ville, Veynes reconnue pôle d'équilibre.

Le PADD s'articule autour de 4 objectifs :

- favoriser l'emploi et le développement des activités économiques (industrie, économie

résidentielle, économie touristique, économie agricole et forestière) ;

- relancer la croissance démographique tout en maîtrisant le développement urbain ; (accueillir de nouveaux habitants, offre foncière adaptée et redynamiser le centre ville)
- améliorer le cadre de vie : traiter la dangerosité de certains axes, consolider l'offre en équipements et services publics, prise en compte du PPRN,
- valoriser les espaces et les paysages naturels : respect des trames bleue (torrent, rivière, adoux) et verte (réserves de surfaces agricoles et couloirs écologiques), préserver la ressource en eau.

Ces 4 objectifs déterminent le travail sur le PLU et induisent le document graphique du PLU.

Concernant l'habitat résidentiel, le PLU actuel compte 57 ha de surfaces constructibles. Le PLU en cours est réfléchi sur 12 ans, avec 4150 habitants à Veynes espérés à l'issue, ce qui permet d'aboutir à des surfaces constructibles de 23,34 ha. Un 1er zonage a été établi à 23,6 ha. La concertation s'est ensuite établie. Des demandes ont émergé et nous avons essayé d'en tenir compte dans la mesure du possible, et discuté avec la DDT 05. On atteindrait ainsi un habitat à 26,7 ha.

Marc VENTRE : pour ce qui est du volet économique, Veynes a besoin de recréer des surfaces d'expansion et de développement. Les quelques terrains restants appartiennent à des privés qui en demandent des prix trop élevés pour pouvoir être utilisés. Le SCOT a attribué 16 ha de surfaces économique à la CCBD, répartis entre les communes, et 7,6 ha ont été attribués à Veynes (dont il faut déduire les quelques terrains considérés comme disponibles). Il resterait 6 ha à dédier à l'économique.

Seraient créées 3 zones de 2 ha environ chacune :

- une zone s'accrochant à l'activité économique de la société RD Technologies : activités travaillant le métal, proposition de la dénommer « Gustave Eiffel »
- une zone par extension de la zone du Plat (derrière Rouny) : logistique, mécanique de haute précision
- une zone à proximité de Netceler et de l'EHPAD, pour des activités dans le domaine du numérique, nouvelles technologies, télésurveillance, fabrication 3D... : cette zone serait dénommée « Technopolis ».

Franck GATOUNES : sur la zone Technopolis : j'ai vu qu'il y avait encore des vergers à ce jour. Voir une zone industrielle sur les vergers alors qu'on nous impose de garder un maximum de terres agricoles, ça me surprend.

Bernadette SAUDEMONT : on a rendu 30 ha à l'agricole.

René MOREAU : il est fort probable que l'activité soit arrêtée dans les temps qui viennent et la chambre d'agriculture y est favorable.

Marie-Christine MOURARET : alors c'est que la chambre d'agriculture ne fait pas son travail car elle est censée travailler au maintien des activités agricoles.

Bernadette SAUDEMONT : à vérifier peut être avant d'arrêter

Marc VENTRE: à vérifier mais il n'y a pas photo quand même entre les enjeux.

Franck GATOUNES : je comprends mais c'est le choix du terrain qui me surprend : aujourd'hui, le terrain est cultivé et exploité.

Marie-Christine MOURARET : la zone « Technopolis » est bien desservie mais la zone sous RD

Technologies est moins bien desservie : elle va entraîner une circulation de véhicules lourds par l'avenue Picasso, la digue, etc. Ces lieux ne me semblent pas appropriés.

Franck GATOUNES : par rapport au transit, j'avais demandé si on pouvait avoir les chiffres des comptages faits sur la commune de la Roche des Arnauds.

Bernadette SAUDEMONT : on devait avoir les chiffres cet après-midi mis ils vous seront communiqués dès que possible.

Elle rappelle qu'une réunion de travail du Conseil municipal a eu lieu il y a quelques jours à ce sujet.

Le débat relatif au PADD étant clos, Mme SAUDEMONT présente la délibération tirant le bilan de la concertation.

#### ***Révision du Plan Local d'Urbanisme : bilan de la concertation***

Madame SAUDEMONT présente la délibération : il s'agit, dans le cadre de la procédure de révision du PLU, de tirer le bilan de la concertation qui s'est déroulée depuis la prescription de la révision du PLU en février 2015.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### ***Constitution de servitudes sur la parcelle cadastrée AK 114 au profit d'ERDF***

Madame SAUDEMONT présente la délibération : il s'agit d'autoriser la constitution d'une servitude au profit d'ERDF pour permettre le raccordement d'un parc photovoltaïque de la Bâtie-Montsaléon.

Bernadette SAUDEMONT : il s'agit de ramener l'électricité produite de la Bâtie Montsaléon au poste correspondant.

*La délibération est adoptée à la majorité – VOTE CONTRE : F Gatounes et MC Mouraret.*

### ***COMMISSION FINANCES ADMINISTRATION***

Le Maire donne la parole à Jean-Paul ARTIGUES, Adjoint en charge des finances.

#### ***Décision modificative n°2 – Budget de l'eau***

Monsieur Artigues présente la décision modificative n°2.

Marie-Christine MOURARET : pourquoi aboutit-on à une plus-value de la STP Pistono sur le chantier de la RD 994 ?

Christian AUBERT : on a prévu des raccordements en cours de chantier, non prévus au départ.

*La décision modificative est approuvée à l'unanimité - ABSTENTION : Marie-Christine MOURARET.*

#### ***Décision modificative n°2 – Budget de l'assainissement***

Monsieur Artigues présente la décision modificative n°2.

*La décision modificative est approuvée à l'unanimité - ABSTENTION : Marie-Christine*

*MOURARET.*

***Décision modificative n°2 – Budget du cinéma***

Monsieur Artigues présente la décision modificative n°2.

*La décision modificative est approuvée à l'unanimité.*

***Décision modificative n°2 – Budget du réseau de chaleur***

Monsieur Artigues présente la décision modificative : il s'agit de constater la baisse de la subvention de la région pour les travaux de réalisation du réseau de chaleur (non prise en compte de certains dépenses justifiées).

*La décision modificative est approuvée à l'unanimité.*

***Questions diverses :***

Marie-Christine MOURARET : dans le Veynes Info que j'ai reçu, on constate que les comités de quartier fonctionnent bien, se sont réunis, etc.. j'en suis fort aise mais je n'ai jamais été conviée.

René MOREAU : on va vérifier qu'il n'y ait pas d'anomalie. Hier ,on avait une réunion du comité Nord Ouest.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.